

MINISTRE DES  
AFFAIRES ETRANGERES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES ETRANGERS

DIRECTION DU RENSEIGNEMENT

SECRET

BOSSIER N° 4014 / DCS/SP/AM

BULLETIN QUOTIDIEN D'INFORMATIONS

TITRE : Affaire Guy-André KIEFFER

DATE : 07/04/2004

DE : Pierre BROCHAND

A : Michel DE BONNECORSE

ORIGINE : Commissaire [REDACTED]  
DGPWDR/GRCI

OBSERVATIONS : A1

Début

L'opération SATANIC 2 connaît en ce moment de sérieuses entraves.

Dans sa note confidentielle du vendredi 3 avril 2004, le commissaire principal [REDACTED], notre correspondant local se veut très alarmiste.

Les résultats des investigations qu'il a pu mener, à ma demande tout au long du mois de mars 2004 sont suffisamment édifiants.

Ils nous suggèrent une nouvelle stratégie de manipulation.

De l'avis du commissaire principal [REDACTED], les récentes découvertes de Guy-André KIEFFER vont substantiellement constituer une source réelle de tensions entre les autorités ivoiriennes et les nôtres. Il semble, qu'il serait en possession de plusieurs documents susceptibles de constituer une menace pour les intérêts français en côte d'Ivoire.

Ces documents auxquels je fais allusion sont, toujours selon notre correspondant local, qui a pu vérifier leur authenticité, des preuves indiscutables établissant de manière formelle l'implication directe de l'Elysée dans la crise politico-militaire qui déchire la côte d'Ivoire depuis septembre 2002.

Guy-André KIEFFER qui a, d'énormes succès financiers aurait pris les attaches d'un intermédiaire à l'aide de l'aider à monayer ses renseignements auprès des autorités politiques ivoiriennes.

Les contacts miniques - on pourrait très avancés et le ministre ivoirien de l'économie et des finances aurait donné son accord de principe pour une entrevue avec lui. La date et le lieu seront à déterminer ultérieurement. Ce qui nous laisse un peu de temps pour agir.

Le commissaire principal [REDACTED] qui a abattu un travail remarquable à tous points de vue, a réussi à identifier les sources qui ont permis à Guy-André KIEFFER d'avoir accès à ces renseignements d'une très haute précision. Il s'agit d'hommes d'affaires évoluant dans la filière café-cacao dont le concours, sous diverses formes, nous a été indispensable en août 2002 pour le financement avec l'accord de l'Elysée de l'opération SATANIC 2.

Face à la gravité de la situation, il est à mon avis et au vu des éléments en ma possession, urgent d'entreprendre une double action préventive et offensive.

1° L'envoi à compter du lundi 7 avril 2004 sur place à Abidjan d'une mission classée secret défense.

Celle-ci sera menée par un de nos meilleurs spécialistes en infiltration qui a une parfaite connaissance de la région et du milieu dans lequel Guy-André KIEFFER a pu collecter les éléments qui nous préoccupent présentement. Il serait aussi souhaitable que son identité ne reste connue que de vous et moi. Il voyagera sous un nom d'emprunt avec pour code SATANIC 3.

Le but recherché sera d'empêcher par tous moyens Guy-André KIEFFER de mettre en péril la vie de nos ressortissants en côte d'Ivoire. Mais également d'étrouffer, tout incident qui pourrait véritablement constituer un précédent diplomatique aux conséquences insupportables.

Il s'agit là de toute évidence d'une raison d'état.

2° Dans la chute, nous aurons recours dans le cadre de la stratégie de manipulation à une personne ressource.

A cet égard, le commissaire principal [REDACTED] a pu retourner à la suite d'un arrangement financier de 500 000 \$ (cinq dollars) que j'ai approuvé, M. SIBIRI LEBRE Michel un membre de la famille présidentielle, connu pour être un ami à Guy-André KIEFFER. La contrepartie serait qu'il fasse à visage découvert des témoignages mettant directement en cause la présidence ivoirienne. Nous avons fait le nécessaire pour qu'il soit dédommagé selon les modalités qu'il nous a fixés.

Des contacts avec la presse seront par la suite, rapidement organisés en vue d'une importante campagne médiatique qui n'aura pas de mal à atteindre les objectifs recherchés.

Enfin, un volet judiciaire devrait intervenir dans le cadre d'une procédure criminelle coublée au parquet de Paris, à partir d'une plainte que devrait introduire madame Orange KIEFFER pour enlèvement, séquestration et assassinat.

Fin



143

